

VILLE DE VANNES  
Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
Place Maurice Marchais  
BP 509  
56019 VANNES CEDEX

Objet : Arrêt du projet de règlement local de  
Publicité et bilan de concertation de la commune  
De Vannes - Délibération

A l'attention de : Karine LE SAGER-DIOUF

Votre interlocuteur : Yann DELAFOULHOUZE 02 97 63 95 25

Vannes, le 9 octobre 2019

Monsieur le Maire,

Par correspondance datée du 9 juillet 2019, vous nous sollicitiez pour connaître l'avis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan sur le projet de règlement local de publicité

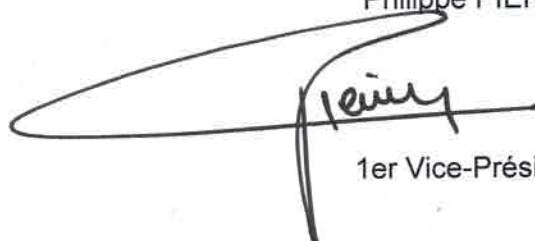
Ce projet de règlement nous paraît faire la synthèse entre la nécessité de publicité soutenant l'activité économique et la notion de « pollution visuelle » préjudiciable à l'esthétique urbaine.

La principale remarque concernant ce projet réside dans la nécessité de laisser un délai convenable aux entreprises artisanales qui se trouveraient dans l'obligation de mettre leurs outils commerciaux en conformité, particulièrement sur les enseignes lumineuses et numériques, outils qui sont difficilement modifiables et souvent onéreux.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation  
Philippe PIERRE



1er Vice-Président